

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1844

26 juillet 2008

### SOMMAIRE

Akir Finances .....	88489	Laude Invest I S.à r.l. ....	88491
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l. ....	88491	LuxRaceTech S.à r.l. ....	88488
Alp Design Holding .....	88499	Magic Hair S.à r.l. ....	88488
Anagallis S.A. ....	88476	Matsip Consulting S.A. ....	88510
BBWP Finance Lux S.à r.l. ....	88483	Mayora .....	88488
Böhrs + Böhrs Invest S.A. ....	88481	METZEN s.à r.l. Constructeur de Moulins .....	88487
Castiglione Real Estate .....	88498	Molberg Investment S.A. ....	88492
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	88466	Montagebau Arnold Junk .....	88487
Decia Invest S.A. ....	88472	MZ Finance S.A. ....	88467
Dimeplast S.A. ....	88498	Olivi et Rodrigues .....	88473
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l. ....	88497	Orlyan S.A. ....	88469
Equal Invest S.A. ....	88475	Patch S.A. ....	88502
Ernst Friedrich G.m.b.H. ....	88489	Patch S.A. ....	88502
Eurolux Carrelages S.à r.l. ....	88489	Piet Van Luijk S.à r.l. ....	88483
Europe Distribution S.A. ....	88490	Prodema S.A. ....	88483
Firmament Capital .....	88490	ProLogis France CI S.à r.l. ....	88496
Foncière Medicis S.A. ....	88497	Quest S.A. ....	88490
Food&Drinks-Trading S.à r.l. ....	88488	Redlux S.à r.l. ....	88475
Giuda S.à r.l. ....	88489	RM Promoting .....	88481
Glischke Bedachungen Sàrl .....	88479	Rocca Investments Holding S.A. ....	88479
Hbl International Holdings S.à r.l. ....	88479	Savoia S.à.r.l. ....	88480
Health and Fitness Investments II S.à r.l. ....	88496	Services Généraux de Gestion S.A. ....	88476
Homerica Investments S.à r.l. ....	88502	SGTWINS S. à r.l. ....	88499
I.C.C.Luxembourg S.à r.l. ....	88480	SPI Group Sàrl .....	88496
I.P.P.M. Holding S.A. ....	88487	Starwood CA Holdings S.à r.l. ....	88498
ITV Investments in Valencia II S.à r.l. ....	88492	St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l. ....	88497
ITV Investments in Valencia I S.à r.l. ....	88491	Um Gringert II S.A. ....	88476
Key Largo S.A. ....	88480	Young Energy Prize S.A. ....	88509
Laude Invest II S.à r.l. ....	88490		

**CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

**THERE APPEARED**

Colmore Plaza JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.599 (the "Sole Unitholder");

in its capacity as Sole Unitholder of CEREP Investment Birmingham S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.267 and incorporated by a deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 April 2006 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1369, dated on 15 July 2006, page 65692;

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended for the last time on 31 May 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, and published in the Mémorial number 1640, dated on 3 August 2007, page 78682;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Unitholder resolves to increase the Company's unit capital by an amount of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) so as to bring the unit capital from its current amount of eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) to fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-) by changing the nominal value of the existing Units from twenty British Pound (GBP 20.-) per Unit to thirty-five British Pounds (GBP 35.-) per Unit.

Therefore, the global contribution of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) for the new units will be entirely allocated to the unit capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-), represented by four hundred and thirty-three (433) units of thirty-five British Pounds (GBP 35.-) each".

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juin,

Par-devant Me Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

## A COMPARU

Colmore Plaza JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.599 (l' "Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP Investment Birmingham S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.267 et constituée selon un acte dressé par M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1369, en date du 15 juillet 2006, page 65692;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mai 2007, par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, et publié au Mémorial numéro 1640, en date du 3 août 2007, page 78682;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495,-) afin de le porter de son montant actuel de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660,-) à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155,-) en changeant la valeur nominale des Parts Sociales existantes de vingt Livre Sterling (GBP 20-) à trente-cinq Livres Sterling (GBP 35,-) par Part Sociale.

L'apport total de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155,-) représenté par quatre cent trente-trois (433) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Livres Sterling (GBP 35,-) chacune".

### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25172. - Reçu quarante euros et quatre-vingt-quatorze cents (40,94 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088741/211/101.

(080101552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

### **MZ Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société MZ Finance S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B102.499, constituée sous la dénomination CFD Luxembourg S.A., suivant acte notarié de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1111 du 4 novembre 2004, modifiée par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg du 28 juillet 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 1483 du 31 décembre 2005, modifiée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit de Luxembourg du 16 mai 2007, publié au dit Mémorial, numéro 1421 du 11 juillet 2007, ci-après dénommée la «Société».

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Ludivine Peyrissaguet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Emmanuel Réveillaud avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

I. Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.000.000.- (un million d'euros) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'objet social de la société et par conséquent modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le libellé de l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes activités se rapportant à l'activité de gérant de fortunes telle que prévue par la loi coordonnée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société pourra exercer les activités de conseiller en investissements, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire ainsi que toutes activités mobilières, immobilières, financières, commerciales et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra notamment directement ou indirectement procéder à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent changement est évaluée à environ cinq cent cinquante euros (550,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signe: DE FREITAS, PEYRISSAGUET, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: REM/2008/865. — Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008089456/218/61.

(080102267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Orlyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.142.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "ORLYAN S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituted by a deed of the undersigned notary on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2353 of 16 December 2006 (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of association have been amended pursuant to deed of the undersigned notary dated of 14th March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1220, on 20th May 2008.

The meeting was opened by Mr Adrien COULOMBEL, having its domicile at 30, rue Marie Adelaide, L-2128, Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Christel DETREMBLEUR, having its domicile at 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg the meeting elected as scrutineer Ms Raffaella QUARATO, having its domicile at 30, rue Marie Adelaide, L-2128, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of one class D of ordinary shares ("Class D Ordinary Shares") and determination of the rights attached to such Class D Ordinary Shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 151,375.-) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred eleven thousand Euro (EUR 1,211,000.-) up to one million three hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,362,375.-) by the issue of eight hundred sixty-five (865) new Class D Ordinary Shares having a nominal value of one hundred and seventy-five Euro (EUR 175.-) each.

3. Acceptance of the subscription of all the new shares by the company Raupus Consultadoria e Marketing Lda, a company duly incorporated and existing under the laws of Portugal, registered at the Commercial Registry of the Madeira Free Trade Zone under number 5115, and having registered office at Rua dos Murças n ° 88 P-9000-058 Funchal, Madeira (Portugal);

4. Appointment of one new class D director;

5. Amendment of articles 5 and 8 of the articles of association.

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to create one class D of ordinary shares ("Class D Ordinary Shares") and to determine the rights attached to such Class D Ordinary Shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 151,375.-) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred eleven thousand Euro (EUR 1,211,000.-) up to one million three hundred sixty-two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,362,375.-) by the issue of eight hundred sixty-five (865) new Class D Ordinary Shares having a nominal value of one hundred and seventy-five Euro (EUR 175.-) each.

*Subscription and payment*

There now appear Raupus Consultadoria e Marketing Lda, a company duly incorporated and existing under the laws of Portugal, registered at the Commercial Registry of the Madeira Free Trade Zone under number 5115, and having registered office at Rua dos Murças n ° 88 P-9000-058 Funchal, Madeira (Portugal) ("Raupus");

here represented by Mr. Adrien COULOMBEL, previously named, by virtue of a proxy established on 24 June 2008,

Mr. Adrien COULOMBEL declares subscribing in the name and on behalf of Raupus eight hundred sixty five (865) new Class D Ordinary Shares for a total subscription price of one hundred fifty one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 151,375.-).

The other shareholders waive their preferential rights.

It results from a bank certificate that the total amount of the contribution in cash being one hundred fifty one thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 151,375.-) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to appoint the following person as new Class D Director; its mandates will expire at the statutory shareholders' meeting to be held in 2013:

- Director D: Ms Brigitte DENIS, born on the 12th of April 1966 in Rossignol (Belgium), private employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend the article 5 and article 8 of the articles of association which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Subscribed share capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million three thousand sixty two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 1,362,375.-) divided into:

- (i) three thousand one hundred fourteen (3,114) Class A Ordinary Shares;
  - (ii) two thousand two hundred forty-nine (2,249) Class B Ordinary Shares;
  - (iii) one thousand five hundred fifty-seven (1,557) Class C Ordinary Shares; and
  - (iv) eight hundred sixty-five (865) Class D Ordinary Shares.
- all with a par value of one hundred seventy-five euro (EUR 175.-) per share.

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share"."

#### " **Art. 8. Board of directors.**

8.1 The Company is managed by a board composed of four (4) directors ("conseil d'administration"). Directors do not need to be Shareholders.

8.2 The directors shall be appointed by the general Shareholders' meeting in accordance with the following rules:

- (i) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class A Ordinary Shares (the "A Director");
- (ii) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class B Ordinary Shares (the "B Director");
- (iii) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class C Ordinary Shares (the "C Director");
- (iv) 1 (one) Director shall be appointed on a list of at least two candidates proposed by the holders of Class D Ordinary Shares (the "D Director").

8.3 The term of the office of a director may not exceed 6 (six) years."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ORLYAN S.A", une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2353 du 16 décembre 2007 (ci-après "la Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 du 20 mai 2008.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Adrien COULOMBEL, ayant son domicile au 30, rue Marie Adelaide, L-2128, Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, ayant son domicile au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raffaella QUARATO, ayant son domicile au 30, rue Marie Adelaide, L-2128, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Agenda:*

1. Création d'une classe d'actions ordinaires de Class D ("Actions Ordinaires de Classe D") et détermination des droits attachés à ces Actions Ordinaires de Class D;

2. Augmentation du capital social d'un montant de cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 151.375,-) en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent onze mille euros (EUR 1.211.000,-) à un million trois cent soixante deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.362.375,-) par l'émission de huit cent soixante-cinq (865) nouvelles Actions Ordinaires de Class D ayant une valeur nominale de cent soixante-cinq euros (EUR 175,-);

3. Acceptation de la souscription de toutes les actions à émettre par Raupus Consultadoria e Marketing Lda, une société de droit portugais, enregistrée au Registre de Commerce de Zone Libre de Madeira sous le numéro 5115, ayant son siège social au Rua dos Murças n ° 88 P-9000-058 Funchal, Madère (Portugal);

4. Nomination d'un nouvel administrateur de Classe D;

5. Modification correspondante de l'article 5 et de l'article 8 des statuts.

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Resteront pareillement annexés au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer une classe d'actions ordinaires D ("Actions Ordinaires de Classe D") et de déterminer les droits attachés à ces Actions Ordinaires de Classe D.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 151.375,-) en vue de porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent onze mille euros (EUR 1.211.000,-) à un million trois cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.362.375,-) par l'émission de huit cent soixante-cinq (865) nouvelles Actions Ordinaires de Class D ayant une valeur nominale de cent soixante-cinq euros (EUR 175,-) chacune.

*Souscription et libération*

Intervient à cet instant "Raupus Consultadoria e Marketing Lda", une société de droit portugais, enregistrée au Registre de Commerce de Zone Libre de Madeira sous le numéro 5115, ayant son siège social au Rua dos Murças n ° 88 P-9000-058 Funchal, Madère (Portugal) ("Raupus"),

ici représentée par Monsieur Adrien COULOMBEL, prénommé, en vertu de plusieurs procurations lui donnée, le 24 juin 2008

Monsieur Adrien COULOMBEL, prénommé déclarent souscrire aux huit cent soixante-cinq (865) Actions Ordinaires de Class D pour une valeur de souscription totale de cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 151.375,-).

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Il résulte d'une attestation bancaire que la somme de cent cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 151.375,-) est dorénavant à la libre disposition de la Société comme ceci est certifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme administrateur D, son mandat va expirer à l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui aura lieu en 2013:

- Administrateur D: Madame Brigitte DENIS, né le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), employé privé, résidence professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 et l'article 8 des statuts de la Société qui seront désormais lus comme suit:

" **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million trois cent soixante-deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.362.375,-) divisé en:

- (i) trois mille cent quarante quatre (3.144) Actions Ordinaires de Classe A;
- (ii) deux mille deux cent quarante neuf (2.249) Actions Ordinaires de Classe B;
- (iii) mille cinq cent cinquante-sept (1.557) Actions Ordinaires de Classe C; et
- (iv) huit cent soixante-cinq (865) Actions Ordinaires de Classe D.

Toutes ayant une valeur nominale de cent soixante-cinq euros (EUR 175,-) par Action.

Les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont ci-après désignées collectivement comme "Actions", et individuellement comme "Action".

" **Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1 La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de 4 (quatre) administrateurs. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

8.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux règles suivantes:

Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins quatre candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe A (l'"Administrateur A");

Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins quatre candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe B (l'"Administrateur B");

Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins quatre candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe C (l'"Administrateur C");

Un (1) administrateur sera nommé sur une liste d'au moins quatre candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe D (l'"Administrateur D").

8.3 Le terme du mandat d'administrateur ne pourra excéder six (6) ans."

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, C. DETREMBLEUR, R. QUARATO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8729. — Reçu sept cent cinquante-six Euros quatre-vingt-huit Cents (151.375.- à 0,5% = 756,88.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088759/239/211.

(080101413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Decia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.624.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DECIA INVEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue du X septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99624, constituée suivant acte reçu le 10 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 468 du 4 mai 2004 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social permettant à la société d'agir comme administrateur et gérant de sociétés et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Modification du mode d'administration de la société lorsque la société agit comme administrateur ou gérants de sociétés et modification subséquente de l'article 7 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant à l'article 4 des statuts l'alinéa suivant:

"La société a encore pour objet d'agir comme administrateur ou gérant de sociétés au sein de sociétés luxembourgeoises ou étrangères."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 7 comme suit:

"La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, sauf lorsqu'elle agit dans le cadre de ses mandats d'administrateurs et de gérants. Dans ce cas, la société pourra être engagée par la signature individuelle de l'un de ses administrateurs.

Pour toutes les autres activités relevant de l'objet social, la société pourra également être engagée par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26093. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088740/211/53.

(080101471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Olivi et Rodrigues, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 32.763.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio OLIVI, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-8064 Bertrange, 11, Cité Millewee.

2.- Monsieur José GOMES RODRIGUES, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-3899 Foetz, 104, rue Théodore de Wacquant.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée OLIVI ET RODRIGUES, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 298, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.763 (NIN 1990 2400 284),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 02 août 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 9 février 1994.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 du 20 février 2002.

Le capital social de la société s'élève au montant de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250.-) chacune, entièrement souscrites et qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Antonio OLIVI, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-8064 Bertrange, 11, Cité Millewee, cent quatre parts sociales . . . . .	104
2.- Monsieur José GOMES RODRIGUES, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-3899 Foetz, 104, rue Théodore de Wacquant, quatre-vingt-seize parts sociales . . . . .	96
Total: deux cent parts sociales . . . . .	200

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associées nomment comme liquidateurs de la société:

- Monsieur Antonio OLIVI, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-8064 Bertrange, 11, Cité Millewee, et
- Monsieur José GOMES RODRIGUES, entrepreneur de terrassements, demeurant à L-3899 Foetz, 104, rue Théodore de Wacquant.

Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et ils pourront accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée des associés.

Les liquidateurs pourront notamment vendre les meubles et immeubles en bloc ou par lots, soit par vente publique, soit par vente de gré à gré, aux personnes et aux prix, charges et conditions qu'ils trouveront convenir.

Ils pourront toucher le prix avec intérêts et accessoires, soit comptant, soit aux termes convenus, soit par anticipation, donner quittance du tout avec ou sans subrogation.

Avant comme après paiement renoncer au privilège du vendeur, à l'hypothèque ou à l'action résolutoire.

A défaut de paiement intégral, les liquidateurs pourront exercer toutes poursuites contre les acquéreurs, y compris l'action résolutoire, la revente conformément à l'article 71 de la loi du 2 janvier 1889, actuellement article 879 du nouveau code de procédure civile, et l'expropriation forcée.

Les émoluments des liquidateurs seront fixées après remise de leur rapport.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLIVI, J. G. RODRIGUES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 juillet 2008. Relation: ECH/2008/916. — Reçu douze euros € 12,00.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008089422/201/60.

(080102212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Redlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008088892/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03131. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Equal Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 120.533.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EQUAL INVEST S.A., avec siège social à L-4210 Esch/Alzette, 47, rue de la Libération,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 120.533,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 1324 du 30 juin 2007,

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Bouanem AOUN, ambulancier, demeurant à F-57130 Guénange, 12, rue de la Clochette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Youcef DERGUIANI, employé privé, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Rajout des alinéas suivants à l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a encore pour objet l'audit de l'organisation et du fonctionnement des entreprises et établissements publics de tout genre, le conseil et l'accompagnement à la mise en place d'actions d'amélioration du fonctionnement et de démarches qualité ainsi que la mise en oeuvre des formations associées et éditions de supports de formation et documents de types rapports ou ouvrages.

La société a en plus pour objet l'achat, la vente et la location de tous biens immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de rajouter les alinéas suivants à l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a encore pour objet l'audit de l'organisation et du fonctionnement des entreprises et établissements publics de tout genre, le conseil et l'accompagnement à la mise en place d'actions d'amélioration du fonctionnement et de

démarches qualité ainsi que la mise en oeuvre des formations associées et éditions de supports de formation et documents de types rapports ou ouvrages.

La société a en plus pour objet l'achat, la vente et la location de tous biens immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immeubles qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aoun, Derguiani, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 17 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8111. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008088746/219/57.

(080101600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Anagallis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008088915/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03311. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**SGG, Services Généraux de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung, wählt der Verwaltungsrat Herrn François Pauly, General Direktor der Sal. Oppenheim jr. & Cie S.C.A., geschäftsansässig in Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum Vorsitzenden für die Dauer seines Mandates.

Sein Mandat endet mit der Hauptversammlung von 2011.

Luxemburg, den 19. Juni 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Corinne BITTERLICH / Christoph N. KOSSMANN

Sous-Directeur / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2008089025/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Um Gringert II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.310.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "UM GRINGERT II SA", [matr.2000 22 19 256], avec siège social à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, page 40046 de l'année 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 109.310,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste dit John DONDLINGER, employé privé, né à Schieren le 30 avril 1947, demeurant à Eschdorf, 1, op der Heelt;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentais d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Changement du capital en euros, augmentation du capital, division des actions en deux types ainsi que modifications des statuts y relatives;

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide à l'unanimité de convertir le capital de 10.000.000.-francs en euros, soit à la somme de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 €) et d'augmenter le capital au montant de trois cent vingt mille euros (320.000.-€) par incorporation de la réserve légale de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-six cents (24.789,36 €) et du bénéfice de quarante-six mille neuf cent neuf euros et quinze cents (46.909,15 €) ainsi qu'un apport en numéraire de quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix-sept cents (407,97 €) par tous les actionnaires au prorata de leurs actions, ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément, de sorte que chaque action a actuellement une valeur de trente-deux euros (32 €);

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de changer la division du capital en la portant de dix mille actions à douze mille huit cent actions (12.800.-) ayant chacune une valeur de vingt-cinq euros (25€);

Ces actions sont réparties comme suit:

1) Monsieur John DONDLINGER, prénommé, . . . . .	1 action
2) Madame Marguerite THEIS, Eschdorf . . . . .	1 action
3) UM GRINGERT FINANCE HOLDING SA . . . . .	893 actions
4) UM GRINGERT SA . . . . .	11.905 actions
Total . . . . .	12.800 actions

d'augmenter ensuite le capital au montant de sept cent deux mille euros (702.000.-€) par un apport en numéraire de neuf cent vingt-cinq euros (925.- €) par la société «UM GRINGERT FINANCE HOLDING SA», apport pour lequel seront attribués trente-sept actions nouvelles (37), somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

ainsi que par un apport en nature à concurrence de trois cent quatre-vingt et un mille soixante-quinze euros (381.075.- €) par la société «UM GRINGERT IV SA» (matr: 2007 22 39 092) établie et ayant son siège social à L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 135291, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur John DONDLINGER, prénommé;

apport pour lequel lui sera attribué quinze mille deux cent quarante-trois actions nouvelles;

L'apport en nature consiste dans l'apport de diverses parcelles de terrain sises à Schieren, inscrites au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren sous les numéros suivants:

- 1) Numéro 769/899, lieu-dit «Auf Langert», labour contenant 16,80 ares;
- 2) Numéro 769/900, même lieu-dit, labour, contenant 12,50 ares;
- 3) Numéro 769/901, même lieu-dit, labour, contenant 17,40 ares;
- 4) Numéro 770/2108, même lieu-dit, labour, contenant 97,20 ares;
- 5) Numéro 770/3314, même lieu-dit, labour, contenant 123,30 ares;
- 6) Numéro 770/3315, même lieu-dit, labour, contenant 79,40 ares;
- 7) Numéro 771/4815, même lieu-dit, labour, contenant 19,01 ares;

- 8) Numéro 771/4816, même lieu-dit, labour, contenant 1,59 ares;
  - 9) Numéro 777/192, même lieu-dit, labour, contenant 35,30 ares;
  - 10) Numéro 777/193, même lieu-dit, labour, contenant 26,20 ares;
  - 11) Numéro 992/2913, lieu-dit «In der Schleidchen», labour, contenant 4,20 ares;
  - 12) Numéro 992/3538, même lieu-dit, labour, contenant 33,40 ares;
  - 13) Numéro 1000/3418, même lieu-dit, labour, contenant 6,90 ares;
  - 14) Numéro 1000/3419, même lieu-dit, labour, contenant 28 ares;
- Commune de Heiderscheid, section D de Eschdorf-
- 15) Numéro 339/4851, lieu-dit «Eschdorf», pré, contenant 10,39 ares;

#### *Titre de propriété*

Les immeubles sub 1 à 15) appartiennent à la société anonyme UM GRINGERT IV en vertu du contrat de création de société du 14 décembre 2007, transcrit au bureau des hypothèques le 17.1.2008, volume 1255, numéro 1;

La société anonyme prénommée UM GRINGERT IV déclare expressément faire apport de ces droits immobiliers à la société anonyme UM GRINGERT II.

La valeur des valeurs mobilières apportés à la société ressort d'un rapport de révision établi par le réviseur d'entreprise Fons MANGEN, d'Ettelbruck daté du 13 juin 2008, lequel rapport restera, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion du réviseur d'entreprise se lit comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 381.075 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 15.243 actions à émettre en contrepartie.

Signé: Fons MANGEN»

Le capital de sept cent deux mille euros se trouve donc représenté par vingt-huit mille et quatre-vingt (28.080) actions d'une valeur unitaire de vingt-cinq euros (25.-€);

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité de changer l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent deux mille euros (702.000.-€) représenté par vingt-huit mille quatre-vingt actions de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

Ces actions ont réparties en deux catégories:

- Les actions de type A sont nominatives et leur cession à des tiers requiert l'approbation de la majorité par actions des autres actionnaires détenteurs d'actions de type A. Ces actions de type A sont les seules à avoir un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires. Leur nombre est fixé à seize mille et soixante-dix-huit actions (16.078).

- Les actions de type B sont au porteur et librement cessibles. Ces actions de type B n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales, mais sont des parts bénéficiaires ayant le droit privilégié au remboursement de leur apport. Lors de la répartition des bénéfices de la société les actions de type B ont un droit privilégié et récupérable correspondant à 4% de la valeur nominale de 25 euros par action, sans préjudice du droit qui peut être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Leur nombre est fixé à douze mille et deux actions (12.002). Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Selon décision unanime de l'assemblée générale le capital est réparti comme suit:

- 1) Monsieur John DONDLINGER, prénommé une (1) action de type A.
- 2) Madame Marguerite THEIS, prénommée une (1) action de type A.
- 3) UM GRINGERT SA, prénommée deux mille actions (2.000) de type A et neuf mille neuf cent cinq actions (9.905) de type B.
- 4) UM GRINGERT FINANCE HOLDING SA, prénommée neuf cent trente actions (930) de type B.
- 5) UM GRINGERT IV SA, prénommée quatorze mille soixante-seize actions (14.076) de type A et mille cent soixante-sept (1.167) de type B.

Total: vingt-huit mille quatre-vingt actions dont seize mille et soixante-dix-huit (16.078) de type A et douze mille deux actions (12.002) de type B.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq mille euros (5.000.- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DONDLINGER, M. THEIS, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2008. DIE/2008/5750. - Reçu mille neuf cent douze euros quatre cents. 0,5% EUR 1.912,04.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 juillet 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008089018/4917/129.

(080101414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Hbl International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.232,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.166.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Christophe FENDER, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008089033/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**Glischke Bedachungen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 93.838.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour GLISCHKE BEDACHUNGEN SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008089207/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04121. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Rocca Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 88.354.

Société constituée le 12 juillet 2002 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 1397 du 26.09.02.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 25 juin 2008:

que le mandat de chacun des deux Administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2014 statuant sur l'exercice 31.12.2013;

que le mandat de l'Administrateur Monsieur Alain Rukavina n'est pas reconduit;

que l'Assemblée nomme comme troisième Administrateur, Madame Annick Braun, 10A, boulevard de la Foire, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014 sur l'exercice 2013.

Pour extrait  
Jean Wagener  
Le Mandataire

Référence de publication: 2008089101/279/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**I.C.C.Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 93.292.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008*

Les associés présents et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, ont décidé de se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la susdite société à laquelle, ils se considèrent comme dûment convoqués et d'un commun accord, ils ont pris la décision suivante:

Nomination à partir du 01<sup>er</sup> mai 2008 de Madame Françoise Galerne, née le 04.12.1939 demeurant à L-9663 Kautenbach 2, Konstemerstrooss, comme cogérante statutaire pour la durée de la société.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants; à savoir:

- Monsieur Jean Kies, né le 23.04.1934 ou Madame Françoise Galerne, née le 04.12.1939

En plus les cogérants ont décidé, de commun accord, que le gérant unique survivant des deux cogérants individuels, pourra continuer à engager sans limite la société.

Le ou laquelle n'aura pas à justifier, vis-à-vis de tiers, une décision préalable.

Ainsi arrêté et convenu de commun accord le 30 avril 2008 au siège sociale de la Société.

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Monsieur Jean Kies / Madame Françoise Galerne

Référence de publication: 2008089107/557/23.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2008, réf. DSO-CQ00218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080102207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Key Largo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.837.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2008.

Pour KEY LARGO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008089208/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Savoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.250.325,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.031.

—  
Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Julian Gabriel, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 27 juin 2008.



- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 27 juin 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Laurent Bélik  
Gérant

Référence de publication: 2008089485/9201/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05478. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**RM Promoting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 104.467.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089210/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04377. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

Im Jahre zweitausendacht, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft BÖHRS + BÖHRS INVEST S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz zu L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 137.162, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 6. Februar 2008, noch nicht veröffentlicht im Memorial C.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorgeannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) um dasselbe auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu bringen durch Schaffung von fünfzigtausend (50.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), voll eingezahlt.

2.- Zeichnung der neuen Aktien durch Herrn Günter THIEL, Speditionskaufmann, wohnhaft in CH-1196 Gland, chemin de Solveig 1 (Schweiz), und Verzicht der anderen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsprivileg - Einzahlung.

3.- Änderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung, wie folgt:

**Art. 5. (Absatz 1).** "Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) und ist eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nominalwert zu einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie."

4.- Ernennung eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

5.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmässig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von fünfzigtausend (50.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-), mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Aktien.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Aktionäre, hier anwesend beziehungsweise vertreten, verzichten hiermit ausdrücklich auf ihre bevorzugten Zeichnungsrechte.

Alle neuen Aktien wurden gezeichnet durch:

Herrn Günter THIEL, Speditionskaufmann, wohnhaft in CH-1196 Gland, chemin de Solveig 1 (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Robert LANGMANTEL, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, und welcher erklärt die fünfzigtausend (50.000) neuen Aktien zu zeichnen und die gesamten neuen Aktien in Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) in bar einzuzahlen.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Auf Grund des ersten Beschlusses beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 5, Absatz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 5. (Absatz 1).** "Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) und ist eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nominalwert zu einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie."

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung setzt die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder fest auf vier (4) und ernennt als viertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Günter THIEL, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 8. August 1952, wohnhaft in CH-1196 Gland, chemin de Solveig 1 (Schweiz).

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2008, LAC / 2008 / 14650. — Reçu deux cent cinquante euros à 0,5%: 250 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Juni 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008089455/202/81.

(080102341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Prodema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 70.155.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089211/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04380. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080102146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Piet Van Luijk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue de Müllerthal.  
R.C.S. Luxembourg B 102.074.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089212/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04382. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080102142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 118.826.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, (the "New Additional Shareholder")

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2008

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.293, (the "Shareholder")

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2008

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the holder of 500 shares of the Société à responsabilité limitée BBWP Finance Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.826, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1998 dated 25 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1303 dated 28 June 2007 and

modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 689 dated 20 March 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.826 (the "Company");

The Shareholder and the New Additional Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Waiver of convening notices.
2. Adding a new additional shareholder
3. Increase of the share capital by an amount of EUR 2,500 in order to bring the share capital from its former amount EUR 12,500 to EUR 15,000 by way of the issue of 100 new shares having a par value of GBP 25;
4. Subscription and payment to the share capital increase by the new additional shareholder;
5. Subsequent amendment of first paragraph of the article 5 of the articles of association;
6. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolution:

#### *First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

It is decided to increase the share capital by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) by the issue of one hundred (100) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

#### *Third resolution*

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the New Additional Shareholder BBWP Europe Holdings 2 Sarl.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented as fore said declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the one hundred (100) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of five million seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 5,787,500.-) towards the Company of which two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) will be allocated to the share capital and the amount of five million seven hundred eighty-five thousand Euro (EUR 5,785,000.-) to a share premium account.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at five million seven hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 5,787,500.-).

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., through its proxy holder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

"The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred shares (600) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Fifth resolution*

The shareholder and the New Additional Shareholder decide to amend the shareholders' register as follow

	Shares
BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l.: . . . . .	100
BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.: . . . . .	500
Total: six hundred shares . . . . .	600

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 32,750.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (l'«Associé Souscripteur»)

Représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2008.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 118.293, (l'«Associé»)

Représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juin 2008.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est associé de la société à responsabilité limitée BBWP Finance Lux S.à r.l. ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1998 en date du 25 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1303 en date du 28 juin 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.826, («la Société»)

L'associé et le nouvel associé tel que représentés a déclarés avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Ajouter un nouvel associé
3. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 2.500 afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 15.000 par l'émission de 100 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
4. Souscription et paiement par le nouvel associé;
5. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 5 des statuts;
6. Modification du registre de parts sociales.

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) afin de porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille euro (EUR 15.000,-) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, nombre pour lequel il a été admis, et a libéré entièrement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de cinq million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 5.787.500,-) envers la Société dont deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) seront imputés au capital social de la société, et le solde de cinq million sept cent quatre-vingt-cinq mille euro (EUR 5.785.000,-) qui seront imputés sur le compte prime d'émission.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à cinq million sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 5.787.500,-).

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

	Parts sociales
BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l.: . . . . .	100
BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.: . . . . .	500
Total: six cents . . . . .	600

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 32.750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26782. — Reçu € 28.937,50.- (vingt-huit mille neuf cent trente-sept Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008089446/206/192.

(080102637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Montagebau Arnold Junk, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4962 Clemency, 61, rue de Messancy.  
R.C.S. Luxembourg B 71.783.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089213/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04383. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**METZEN s.à r.l. Constructeur de Moulins, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6452 Echternach, 34, rue Kahlenbeersch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.145.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089214/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04387. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**I.P.P.M. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 80.727.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la Société le 4 avril 2008*

Révocation de l'Administrateurs en fonction à savoir:

- Monsieur Fred MANNAUSAU, demeurant au 43, Eight Avenue, NY-11217 Brooklyn-New York, Etats-Unis.

Les Mandats des Administrateurs à savoir Monsieur Patrick RAMBAUD demeurant au 422, rue Saint-Pierre # 203, Montréal, Québec, H2Y 2M1, Canada et Monsieur Francesco DE MARCHI demeurant au 1, Via del Torchio, I-20123 Milan, Italie, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Nomination de Monsieur Andrea ZAMBON demeurant à Contrada del Torchio, CH-6934 Bioggio-TI, Suisse, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Révocation du Commissaire aux Comptes en fonction à savoir:

- REVILUX S.A. ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Nomination du Commissaire aux Comptes à savoir:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société, de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 15, rue boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

I.P.P.M. HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008089687/780/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05325. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080103263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Magic Hair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 27, avenue Dr Gaasch.  
R.C.S. Luxembourg B 26.014.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089215/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04391. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**LuxRaceTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.  
R.C.S. Luxembourg B 91.840.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089216/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04394. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Food&Drinks-Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 52.241.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089217/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04399. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Mayora, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.262.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 92 du 17 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 416 du 16 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

MAYORA, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008089232/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03885. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---



**Ernst Friedrich G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, route de Dillingen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.291.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089218/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04402. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Eurolux Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3337 Hellange, 18A, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 63.904.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089219/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Giuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 64, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 116.952.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089220/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS03000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Akir Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.616.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 177 du 1<sup>er</sup> février 2002; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 153 du 14 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

AKIR FINANCES, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008089235/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03875. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Quest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.  
R.C.S. Luxembourg B 89.746.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089221/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Europe Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.574.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089222/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.274.

Les comptes annuels pour la période du 22 juin 2006 (date du constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089223/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04605. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Firmament Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.660.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 297 du 28 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

*FIRMAMENT CAPITAL, Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008089233/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03880. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.273.

Les comptes annuels pour la période du 22 juin 2006 (date du constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089224/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04608. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**ITV Investments in Valencia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089225/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04609. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 124.351.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la publication relative à la cession de parts sociales entre les associés de la Société, déposée en date du 10 janvier 2008 sous la référence L080028803.02 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 345 du 9 février 2008.

En lieu et place de la publication susmentionnée, il convient de lire:

"Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 24 décembre 2007 que ALLCO EUROWIND HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman a acheté 500 parts sociales A de la Société à Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.

Ainsi, à compter du 24 décembre 2007, l'actionnariat de la Société se compose de la manière suivante:

Associé	Nombre de parts sociales détenues
ALLCO EUROWIND HOLDINGS (CAYMAN) LIMITED	500 parts sociales A
Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.	60 parts sociales B

"

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008089492/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**ITV Investments in Valencia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 109.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089226/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04611. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Molberg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 139.922.

STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme "BONCONSEIL S.A.", ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.935,

ici représentée par:

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,
- Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société avec pouvoir de l'engager par leurs signatures conjointes.

2.- Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOLBERG INVESTMENT S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toute opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilière et immobilière, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 310.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 juillet 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR
1) La société "BONCONSEIL S.A.", prénommée .....	300	30.000,-
2) Mme Carine BITTLER, prénommé .....	10	1.000,-
Total: .....	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ € 1.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2014:

- a. Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
- b. Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
- c. Monsieur Steve LANG, gérant de sociétés, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

##### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2014:

COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

##### *Quatrième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 juillet. 2008. Relation: EAC/2008/9174. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.-à 0,5%: 155,-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008089409/272/203.

(080102463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Health and Fitness Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089227/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04601. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.200,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Les comptes annuels pour la période du 22 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089228/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04203. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**ProLogis France CI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.490.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 juin 2008 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à-d., ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 27 juin 2008 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis European Finance XI Sàrl a été transférée à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XI Sarl .....	1 part
ProLogis European Finance XI Sarl .....	599 parts
Total .....	600 parts sociales



Le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2008089511/1127/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

Les comptes annuels pour la période du 3 octobre 2006 (date de constitution) au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089229/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03849. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089230/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04617. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2008*

- Les démissions des sociétés MADAS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées. La démission de la société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet à la présente Assemblée, est également acceptée.

- Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Françoise DUMONT, employé privé, né le 18 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014 .

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2008.

Certifié sincère et conforme  
FONCIERE MEDICIS S.A.  
Corinne BITTERLICH / Marc LIMPENS  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008089542/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.048.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089231/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04648. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Castiglione Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.875.

---

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d' HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 587 du 28 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

*CASTIGLIONE REAL ESTATE, Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008089234/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03890. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Dimeplast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle SA2.

R.C.S. Luxembourg B 81.247.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007*

*Cinquième résolution*

l'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions d'administrateur et ce pour une période de six ans:

- Monsieur Salvador MOYA, demeurant, rue de la petite côte, 5 Bis, F57780 Rosselange,
- Monsieur Philippe LEPRETRE, demeurant, 77, route du Vin, L-5440 Remerschen,
- Madame Didier VOGT, demeurant, 1, rue de Woippy, L-57145 Lorry les Metz.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de déléguer le pouvoir d'engager la société dans les actes de gestion journalière par sa seule signature à:

- Monsieur Didier VOGT.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Roger-Pierre JERABEK, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, et ce pour une période de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / La secrétaire*

Référence de publication: 2008089538/814/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

### **Alp Design Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.641.

Société anonyme constituée sous la dénomination de ALP DESIGN suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 338 du 6 août 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 91 du 11 mars 1994 et en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 758 du 20 octobre 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés, la société adoptant la dénomination actuelle, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 671 du 24 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

*ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008089237/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03897. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

### **SGTWINS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.941.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Samuel GIOVANARDI, responsable commercial, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 décembre 1967, demeurant à L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents;

2.- Monsieur Jean-Claude GIOVANARDI, retraité, né à Réhon (France), le 22 février 1943, demeurant à F-54400 Longwy-Haut, 17b, avenue de la Paix.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les présents statuts.

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Le nom de la société est «SGTWINS S. à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet l'organisation, la conception, la gestion et le développement de manifestations publiques ou privées de tout genre et dans tous les pays.

La société a encore pour objet la commercialisation de licences et de brevets dans tous les pays.

La société pourra effectuer toute opération de promotion des ventes et de conseil dans tous les pays.

Elle peut en outre faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-). Il est représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ-EUROS (EUR 125,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Samuel GIOVANARDI, responsable commercial, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 décembre 1967, demeurant à L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2.- Monsieur Jean-Claude GIOVANARDI, pensionné, né à Réhon (France), le 22 février 1943, demeurant à F-54400 Longwy-Haut, 17b, avenue de la Paix, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les soussignés déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

## Titre III. Gérance et Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

#### **Titre IV. Décisions des associés et assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

#### **Titre V. Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ mille neuf cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Samuel GIOVANARDI, responsable commercial, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 décembre 1967, demeurant à L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

2.- Le siège social de la société est établi à L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GIOVANARDI - J.C. GIOVANARDI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. LAC/2008/28425. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008089408/242/140.

(080102656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Patch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.949.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008089238/7753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05517. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Patch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.949.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008089239/7753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05516. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080102538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Homerica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.934.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Homerica Investments B.V. a limited liability company established under the laws of the Netherlands, with registered address at Oude Utrechtseweg 16, 3743KN Baarn registered with the Dutch trade and companies' register under number 33265917, here represented by Ms Sarah PRINCE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Homerica Investments S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current

Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way in any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company shall think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.



**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st October and closes on the 30th September of the following year.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30th day of September 2008.

#### *Subscription and payment*

The one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by Homerca Investments B.V., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand (2,000.-) euro.

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Homerica Investments B.V., société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Oude Utrechtseweg 16, 3743KN Baarn inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 33265917, ici représentée par Madame Sarah PRINCE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Homerica Investments S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Homerica Investments B.V., prénommée, a souscrit cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille (2.000,-) euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Prince et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 juillet 2008. LAC/2008/27256. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008089400/5770/389.

(080102601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

### **Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 8.031.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

Par une lettre en date du 15 avril 2008, Monsieur Komov a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte donc de cette démission que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hansen, administrateur-délégué
- Monsieur Bogachev; administrateur-délégué
- Monsieur Wilson, administrateur.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Société Young Energy Prize S.A.

Patrick Hansen

Référence de publication: 2008089524/9206/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06097C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

**Matsip Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 107.063.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATSIP CONSULTING S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 770 du 2 août 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.063.

La séance est ouverte à 9.00 heures, sous la présidence de Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Le Président expose ensuite:

I.- Sur le vu de l'entièreté des titres au porteur, il résulte que les TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main.

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Transfert du siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

4.- Révocation du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué en fonction et nomination de la société de droit de l'Etat de la République des Seychelles "Corporate Managers Associated Ltd.", aux fonctions d'administrateur unique de la société.

5.- Nomination de la société à responsabilité limitée de droit suisse "Conseil Gestion Atlantique S.à r.l.", aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que toutes les actions ont été réunies en une seule main.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MATSIP CONSULTING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité dans les domaines économiques du gaz naturel et du pétrole, en particulier sur le marché de Londres, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le vingt du mois de juin de chaque année à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer le conseil d'administration et l'administrateur-délégué en fonction.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

La société de droit de l'État de la République des Seychelles "Corporate Managers Associated Ltd.", ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculée au Registrar of International Business Companies de l'État de la République des Seychelles sous le numéro 051071, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (F) le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

La société à responsabilité limitée de droit suisse "Conseil Gestion Atlantique S.à r.l.", ayant son siège social à CH-1200 Genève, 19, rue de Chantepoulet, immatriculée au Registre de Commerce Suisse sous le numéro CH-660.3.192.007-8.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Michaud, V. Cormeau, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9171. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008089437/272/152.

(080102493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.